

le 7 septembre 2022

FORMATION

COMMENT APPREHENDER LES RPS APRES LA CRISE SANITAIRE ? Regards croisés d'une avocate et d'une psychologue du travail

DATE et HORAIRE : **vendredi 7 octobre 2022**
9 h à 12 h 30

DURÉE : 3,5 heures

PARTICIPATION : INTER-ENTREPRISES
En présentiel ou en distanciel (visioconférence en direct)

LIEU (présentiel) : dans les locaux du Cabinet TEN FRANCE – 86000 POITIERS
Salle de réunion 5

TARIF : 350 euros HT pour 3,5 heures

PREREQUIS : Aucun prérequis

PUBLIC CONCERNE : Dirigeants, directeurs de structure, directeurs ou responsable des ressources humaines.

ACCESSIBILITE : Nos séances sont accessibles à différents types de handicap. Contacter le référent handicap (cf point « 8. Contacts ») avant la conclusion de la convention pour vérifier la compatibilité et les possibilités d'adaptation.

DÉLAI INSCRIPTION : AU PLUS TARD LE 28 septembre 2022

MODALITÉ INSCRIPTION : bulletin d'inscription à adresser au service formation par mail (formation@tenfrance.com) ou par courrier (CS 61074 – 86061 POITIERS CEDEX 9)

ÉQUIPEMENT REQUIS : S'agissant d'une formation en présentiel, aucun équipement particulier n'est requis pour les stagiaires

AVOCATS

Laurent AIDE
Fabrice ARISTIDE
Christine BARRAT
Alexis BAUDOIN
Alexandre BRUGIÈRE
François-Xavier CHÉDANEAU
Béatrice CHIGNON
Paul COÉFFARD
Patrice COUSSEAU
Cécile DERVILLE
Élise GALLET
Olivier GARY (bureau de Paris)
Nicolas GOIMIER
Solenn HOUVION
Jean-Philippe LACHAUME
Jérôme LAMAL
Lise LEEMAN
Pierre LEMAIRE
Florence MAGNAIN-GOIMIER
Emmanuel MENNEGUERRE
Valérie MONROUZEAU-PIRONNET
Laurence NOYELLE
Hervé OUVRRARD *Ancien Bâtonnier*
Gaël PHILIPPEAU
Céline PEREZ
Stéphane PRIMATESTA
François REYÉ
Michel SAUBOLE *Ancien Bâtonnier*
Alexandra SERVOUZE-MERCIER
Christine SOURNIES
Laurent TAUREL
Aude THOUVENIN
Rémi TOURNIER
Benoît TRIPON
Matthias WEBER

Michel AHOUANMENOU
Sandrine ANDRIAMANANKAJA
Heike ARMERY
Aurélien BERTRAND
Mireille BOYRON
Anthony CALANDREAU
Manon GAUDIN-PÉCOUT
Marion GAY
Hélène GUÉRIN
Christine GUÉRIT
Lydie GUITTON
Sophie LAVRARD
Kristelle LE BORGNE
Baptiste LE FORT
Adrien LEVREY
Aurore LINET
Barbara MEUNIER-BOTTA
Jean-Luc MONDON
Justine NAU
Hadrien NICAISE
Alice POUBLANC
Adrien SERRE
Julien SUIRE
Franc de Paul TETANG

JURISTES

Audrey ANGIKAUD
Amandine CHATRY-CHOMEL
Nadine ÉGONNEAU
Ludivine ÉPIARD
Gvantsa GOGOLADZE
Adeline GORSE
Louise HENRY
Fanny VOLIER

1. OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Ex : L'objectif de cette formation est de permettre aux stagiaires :

- D'appréhender la notion de RPS et leurs enjeux dans l'entreprise ;
- De déterminer les outils de prévention et de gestion des RPS appropriés au contexte de l'entreprise.

2. CONTENU DE LA FORMATION

Le plan d'intervention figure à la fin du présent document.

3. MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

a) ORGANISATION MATÉRIELLE et MOYENS

Chaque stagiaire sera destinataire d'un support de formation ainsi que d'un questionnaire d'évaluation à chaud. Le retour auprès de l'intervenant de la fiche d'évaluation à chaud est impératif. Pour les stagiaires en distanciel, ces documents seront adressés au plus tard la veille de la séance, par mail, avec le lien de connexion à la séance.

b) DÉROULEMENT PÉDAGOGIQUE DES SÉANCES

Cette formation consistera en une présentation détaillée, illustrée d'exemples pratiques et de mises en situation de la notion de RPS, des manifestations de ces derniers en entreprise, ainsi que de prévention d'actions pour y faire face. Les échanges se feront sur la base d'un support écrit préparé par les intervenantes.

Les formatrices répondront à toutes les questions posées. Un dialogue et des échanges ponctueront cette journée de formation.

c) OUTILS UTILISÉS

Au terme de la formation, un contrôle des connaissances acquises par les stagiaires (évaluation des apprentissages) sera opéré.

4. ANIMATION

La formation est dispensée par :

- Béatrice CHIGNON, avocate en droit social
- Isabelle ETCHETO, psychologue du travail

5. MODALITÉ DE SUIVI DES PRÉSENCES

Stagiaires en présentiel : Les stagiaires présents ainsi que les intervenants devront émarger la feuille de présence.

Stagiaires en distanciel : la présence du stagiaire est contrôlée par l'intervenante au long de la séance sur la base de l'inscription, et l'identification de celui-ci est confirmée par une vérification de sa présence (caméra).

6. MODALITÉS D'ÉVALUATIONS

a) QUESTIONNAIRE D'ÉVALUATION A CHAUD

Ce questionnaire portera sur 3 points :

1. Contrôle des connaissances (Compréhension et acquisition des connaissances du stagiaire) par le biais de questions / réponses
2. Atteinte des objectifs par le stagiaire
3. Déroulement de la formation

b) QUESTIONNAIRE D'ÉVALUATION A FROID

Un questionnaire sera envoyé aux stagiaires entre + 45 et + 60 jours après la formation.

7. CLÔTURE DE LA FORMATION :

- 1) A l'issue de la formation, chaque stagiaire présent devra impérativement remettre (suivi en présentiel) à l'intervenant ou adresser (suivi en distanciel) le questionnaire d'évaluation à chaud complété.
- 2) Dans les jours suivant la formation, envoi par le Cabinet TEN FRANCE d'un dossier comprenant :
 - le certificat de réalisation pour chaque stagiaire ;
 - la feuille de présence émargée par les stagiaires et l'intervenant
- 3) Sera adressé, conformément aux modalités d'évaluation (cf point 6 « modalités d'évaluations »), un questionnaire d'évaluation à froid sur l'acquisition des connaissances du stagiaire et leurs applications dans l'entreprise, que le stagiaire devra impérativement retourner au service formation TEN FRANCE par voie postale (23 rue Victor Grignard – CS 61074 – 86061 POITIERS CEDEX) ou par mail à formation@tenfrance.com

8. CONTACTS

Tél : 05 49 55 99 17 **Mail** : formation@tenfrance.com

- **Référent pédagogique** : Alexandra SERVOUZE-MERCIER, avocate associée
Droit du travail (conseil social) et droit de la sécurité sociale et protection sociale
- **Référent handicaps** : Benoît TRIPON, avocat associé
Droit du travail (conseil social) et droit de la sécurité sociale et protection sociale
- **Référent administratif** : Fabienne JAMMES, assistante



Intervenantes : *Béatrice CHIGNON*
bchignon@tenfrance.com
Tél : 05 49 55 80 77

Isabelle ETCHETO
isabelleetcheto@orange.fr
Tél : 06 84 50 90 84

9. ANNEXE

- ⇒ *Plan d'intervention*

PROGRAMME DE FORMATION

COMMENT APPREHENDER LES RPS APRES LA CRISE SANITAIRE ? Regards croisés d'une avocate et d'une psychologue du travail

I - Les Risques PsychoSociaux (RPS) : De quoi parle-t-on ?

- Des définitions multiples face à un ressenti variable en fonction des individus – Mise en situation des participants - Sur quoi s'accorder ?
- Quelles sont les principales causes des RPS ?
- Quelles en sont les conséquences pour la collectivité et l'entreprise ?

II - Que représentent les RPS dans l'environnement de travail ?

- Quelles proportion et catégories de salariés sont concernées ?
- Comment la crise sanitaire a-t-elle accentué et fait évoluer les RPS ?

III - Comment les RPS sont-ils appréhendés par les textes ?

- En l'absence de définition légale, un renvoi général à l'obligation de sécurité pesant sur l'employeur
- L'appréhension particulière de certaines manifestations des RPS : stress, violences et harcèlement

IV - Comment prévenir les RPS ?

- Comment réaliser la démarche d'évaluation des RPS dans l'entreprise ?
- Comment élaborer le plan d'action visant à supprimer ou limiter les RPS identifiés ?
- Focus sur le stress et le burn out

V - Quels sont les supports de la prévention des RPS dans l'entreprise ?

- Pourquoi la tenue à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels est-elle incontournable pour protéger l'entreprise ?
- Quelle place donnée à la négociation sur la Qualité de Vie au Travail ?

VI - Que faire face aux situations de RPS ?

- Cas pratiques interactifs
- Conseils opérationnels : comment mettre les personnes en sécurité ?